L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE PROCÈS PÉNAL

Regards académiques

14h00 – L'intelligence artificielle au service de la sécurité urbaine Jean-Baptiste PERRIER, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Doyen de la faculté de droit d'Aix-Marseille

14h20 – L'intelligence artificielle au service du procès pénal

Emmanuelle GINDRE, Maître de conférence HDR à l'Université de la Polynésie française, Directrice du département droit économie gestion

Regards professionnels en Polynésie française

14h40 – L'utilisation de l'intelligence artificielle par les avocats Maître Gilles JOURDAINNE, Avocat au Barreau de Papeete

15h00 - L'intelligence artificielle au service des forces de l'ordre

Pascal AZNAR, Adjudant chef de la brigade de Gendarmerie de Polynésie, section cybercriminalité

15h20 – Table ronde : Les enjeux de l'intelligence artificielle pour les droits procéduraux en matière pénale (e.g. droits de la défense, présomption d'innocence).

Propos conclusifs et de synthèse

15h40 - Propos conclusifs

16h00 – Clôture du colloque















L'intelligence artificielle et le droit, de la métropole aux Outre-Mer

Les exemples du véhicule autonome et du procès pénal

Vendredi 21 avril 2023 à 7h30, Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers

Inscription gratuite: https://forms.gle/XAT6bKkUbFHJmtUEA



Propos introductifs généraux

8h30 – L'apparition de l'intelligence artificielle en droit positif Samir MERABET, Professeur à l'Université des Antilles (visio)

8h50 – L'intelligence artificielle dans les systèmes de justice pénale étrangers

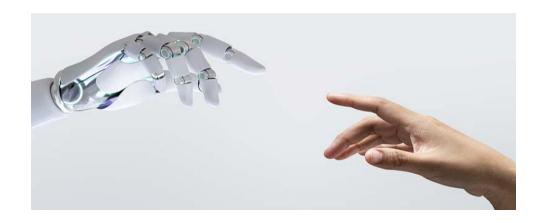
Juliette LELIEUR, Professeur à l'Université de Strasbourg (visio)

9h10 – La qualification juridique des systèmes d'intelligence artificielle Magali BOUTEILLE BRIGANT, Maître de conférence HDR à l'Université du Mans (visio)

9h30 – Vulgarisation de la définition technique de l'intelligence artificielle : l'outil Chat GPT

Peter MEUEL, Formateur au CNAM de Punaauia

9h50 – Pause café



LA RÉCEPTION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LE DROIT PÉNAL

Étude d'un cas particulier : le véhicule autonome

10h05 – La réception du véhicule autonome par les infractions du code pénal

Aurélia MIRAS, Doctorante du laboratoire de droit privé et de sciences criminelles d'Aix-en-Provence (LDPSC) et Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Polynésie française

10h25 – La réception du véhicule autonome par le droit pénal routier Jean-Paul CÉRÉ, Professeur à l'Université de Pau, Directeur du CRJ2P

Intelligence artificielle et responsabilités

10h45 – La réception des systèmes d'intelligence artificielle en droit de la responsabilité pénale

Philippe BONFILS, Professeur à Aix-Marseille Université, Avocat au barreau de Marseille, Doyen honoraire

11h05 – La réception des systèmes d'intelligence artificielle en droit de la responsabilité civile

Vincent ÉGÉA, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur du LDPSC

La réglementation polynésienne à l'épreuve du véhicule autonome

11h25 – Table ronde : Le Code de la route et la réglementation locale en matière de transports à l'épreuve du véhicule autonome : bilans et perspectives

Lucien POMMIEZ, Directeur des transports terrestres

Yannick CADET, Secrétaire du COSODA et directeur régional chez POE-MA INSURANCES

12h00 - Déjeuner